

Mes conditions générales de ventes

[Mises à jour au 1^{er} janvier 2020]

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations réalisées par Marie DEGEER, exerçant sous la dénomination commerciale, Webmia, à 4600 RICHELLE, Rue de la Vouée Juetta 70, bce 0678.400.380. @Tous droits réservés, WEBMIA.

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales définissent, les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de services effectués par mes soins. Celles-ci sont réputées acceptées de manière irrévocable par le Client dès l'entame de la mission par WEBMIA ou dès la signature de l'offre. Sauf convention contraire, écrite et acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande ou facture. Le Client ne peut dès lors se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales et/ou particulières, nonobstant le fait que ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive.

2. Offre et devis

En fonction des besoins, des attentes, de la volonté du Client, une offre lui est adressée. Cette offre ne lie WEBMIA qu'à partir du moment où le Client a expressément accepté par écrit ladite Offre et retournée avec une confirmation écrite par voie postale ou électronique. Si après discussion avec le Client, WEBMIA a entamé le travail, le Client est lié vis-à-vis de ce qui a été réalisé.

Les réalisations graphiques faites par WEBMIA seront transmises, livrées au Client sous format PDF, JPG et PNG. Si le Client souhaite une impression sur un quelconque support, WEBMIA peut en assurer également la réalisation, en sus du travail initial, sans pour autant engager sa responsabilité à cet égard.

Si l'offre fait état d'une formule globale, elle ne vaut que dans sa totalité. Si le Client dispose de la possibilité de sélectionner des éléments au choix, WEBMIA le mentionne expressément.

Sauf stipulation contraire, ces offres ou devis ne sont en tout état de cause, valables que pendant un délai de 30 jours calendriers à compter de leur envoi. Au-delà de ce délai, le client devra solliciter l'émission d'une nouvelle offre.

En cours d'exécution, si le Client sollicite une modification de l'offre acceptée, les deux parties doivent négocier les dits points et marquer leur accord par écrit. Si aucun accord ne peut intervenir sur les modifications sollicitées, la formule initiale trouvera exécution.

3. Délais d'exécution

Les délais fixés pour mes prestations sont donnés, sauf stipulation contraire, à titre indicatif. Dans ce cas, les circonstances suivantes peuvent retarder les délais :

- Non-fourniture du contenu indispensable à la prestation de mes services ;
- Non-respect des conditions de paiement ;
- Changements décidés par le client en cours de travail ;

Si le Client venait à démontrer une faute dans le chef de WEBMIA en rapport avec le délai d'exécution, il pourrait solliciter une indemnisation en réparation du préjudice établi, laquelle sera limitée à un montant maximal équivalent à 15% du prix (hors taxes) de la prestation litigieuse.

4. Livraison

Si l'acheteur refuse de prendre livraison des services commandés, je me réserve le droit d'exiger l'exécution du contrat avec dommages et intérêts.

5. Confidentialité - Propriété intellectuelle

5.1. Chaque partie prend toutes les précautions nécessaires pour que les données fournies par l'autre partie dans le cadre de leur relation ne soient pas divulguées à des tiers non autorisés. Les parties s'engagent également à faire respecter cette confidentialité par ses collaborateurs (au sens le plus large du terme). Cette confidentialité ne trouve pas à s'appliquer pour les données ayant un caractère public ou ayant déjà fait l'objet d'une publication par les parties.

Les éléments transmis par le Client à WEBMIA pour utilisation sont de la responsabilité du Client ; ce dernier s'assure de disposer des droits nécessaires à l'utilisation professionnelle qui devra en être faite.

5.2. WEBMIA reste propriétaire des créations, du code, conformément au droit de propriété intellectuelle, pour une durée illimitée, sur le territoire européen. Les prestations facturées correspondent donc à l'usage qui pourra être fait par le Client desdites réalisations. Toute adaptation, toute modification des créations ne pourra intervenir qu'avec l'accord préalable et écrit de WEBMIA.

6. Prix

6.1. Les prix fixés sont libellés en euros. Sauf stipulation contraire, ils ne comprennent ni le transport ni l'impression des fichiers réalisés.

6.2. Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit nous être communiqué dans les plus brefs délais. A défaut, les frais afférents à la recherche vous seront portés en compte.

7. Responsabilité

Les obligations assumées par WEBMIA sont toujours des obligations de moyen.

Toute responsabilité incombant à WEBMIA découlant de l'exécution d'une prestation quelconque, est limitée à un montant maximal équivalent à 35% du prix (hors taxes) de la prestation litigieuse, sauf élément contraire mentionné.

WEBMIA décline toute responsabilité (i) en cas de dommages indirects, y compris notamment tout préjudice financier ou commercial, perte de Clientèle, de profit ou d'épargne, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque, tout report ou perturbation dans le planning du projet ou de l'activité du Client, toute perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques quelconques et (ii) en cas de collaboration insuffisante du Client dans l'exécution du contrat, (iii) en cas d'intervention d'un tiers sur le système informatique du Client, à moins que celui-ci ne démontre que cette intervention ne porte sur aucun élément du système en lien avec les éléments couverts par les prestations litigieuses de WEBMIA, (iv) en cas de réclamations émanant de tiers. Le Client garantit que les contenus, informations, documents et œuvres de quelque nature que ce soit fournis par lui à WEBMIA en vue de l'exécution du contrat sont licitement utilisables à cette fin et ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Le Client veille notamment à obtenir les cessions de droits ou autorisations requises de la part des titulaires de droits de propriété intellectuelle. Le Client garantit dès lors WEBMIA contre tout recours de tiers se prévalant du non respect de leurs droits. En particulier, le Client prendra en charge :

- Tous dommages et intérêts dus au tiers revendiquant, en ce compris les frais de conseils et tous frais liés à une éventuelle procédure, tels que notamment les frais d'huissier ou d'expert judiciaire, indemnités de procédure ;
- Tous les frais liés à la défense des intérêts de WEBMIA (conseils juridique et technique, que ce soit dans une phase judiciaire ou précontentieuse – WEBMIA demeurant libre du choix de ses conseils), frais liés à l'intervention de tiers dans le cadre du règlement du différend, frais liés à une éventuelle procédure d'arbitrage ou de médiation) ;
- Tous frais liés au remplacement immédiat du matériel et/ou des outils informatiques de WEBMIA qui aurait fait l'objet d'une mesure de saisie ou de toute autre mesure rendant ce matériel ou ces outils définitivement ou temporairement inutilisables pour WEBMIA ;
- Tout dommage commercial ou autre subi par WEBMIA du fait de la revendication du tiers.

8. Force majeure

Est qualifié de force majeure, notamment les guerres civiles ou étrangères, les restrictions gouvernementales, les embargos, les attentats, les grèves générales ou celles pouvant affecter le fonctionnement des services du Client, les lock-out, les insuffisances de matières premières, de même que les événements tels que explosions, incendies, inondations, tempêtes... normalement couverts par une police d'assurance, les grèves et conditions météorologiques (liste non exhaustive) affectant et rendant l'exécution des obligations respectives impossibles ou périlleuse.

La partie qui invoque un cas de force majeure notifiera à l'autre partie la survenance de l'événement dans les plus brefs délais, avec la preuve de son existence. L'exécution de ses obligations sera alors suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'événement, étant entendu qu'aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie.

Les parties mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés. Si la force majeure dure plus de 60 jours, les parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat. A défaut d'accord, chaque partie disposera du droit d'y mettre un terme à la suite de la notification de sa position à l'autre partie par pli recommandé.

9. Droit applicable et juridiction

L'ensemble de la relation contractuelle (dès les négociations) qui lie WEBMIA au Client est régi par le droit belge.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de documents intervenus entre les parties est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire du siège social de WEBMIA après que la médiation ait été tentée.

Toute contestation relative à une facture doit être notifié par lettre recommandée dans les 8 jours calendriers qui suivent la réception de ladite facture.

10. Facturation – paiement - acompte

10.1. Le tarif demandé est celui en vigueur au jour de l'envoi du devis ou de l'offre au Client, sauf lorsqu'il s'agit de prestations ponctuelles n'ayant pas fait l'objet d'un devis ou d'une offre.

Sauf stipulation contraire, les montants exprimés par WEBMIA le sont en euro et s'entendent HTVA.

10.2. Les factures sont payables au grand comptant. Chaque facture sera réputée acceptée dans un délai de 7 jours calendriers suivant la date d'émission, à défaut de contestation écrite adressée par courrier recommandé au siège de WEBMIA.

En cas de retard de paiement, un intérêt de 12 % l'an courra, ainsi qu'une clause pénale de 15 % sans qu'elle ne puisse être inférieure à 55€, et ce sans qu'aucune formalité supplémentaire ne soit requise. En cas de retard de paiement, WEBMIA se réserve le droit de suspendre, et sans mise en demeure préalable, toutes les prestations en cours, sans préjudice de son droit à obtenir une indemnité de la part du Client. Les éventuels dommages subis par le Client à la suite de cette suspension resteront à sa seule charge.

Sauf stipulation contraire, les montants à payer à WEBMIA doivent être versés sur le compte bancaire mentionné sur la facture.

10.3. WEBMIA débute le travail commandé à la réception de l'acompte d'un montant de 30 %, si celui-ci est sollicité. Il est également possible que des états d'avancement soient réalisés en cours d'exécution.